

# Éducation aux Médias et à l'Information

## Mini guide de bonnes pratiques

*L'essentiel des textes, les numéros et site utiles, les droits et devoirs et des exemples pratiques en une page.*

### DROIT À L'OUBLI NUMÉRIQUE

**Quoi ?** C'est la possibilité, sous certaines conditions, de demander l'effacement (et non le simple déréférencement) de ses données personnelles. Une donnée personnelle c'est une information relative à une personne physique susceptible d'être identifiée, directement ou indirectement. C'est l'article 17 du « Règlement Général sur la Protection des Données ». Attention cependant aux situations non concernées par le RGPD, par exemple les missions d'intérêt public (voir article 23).

**Comment ?** La demande doit être faite auprès du responsable du traitement, l'organisation qui traite ses données. Une fois saisie, le responsable du traitement doit traiter la demande dans les meilleurs délais. Si la personne concernée ne reçoit pas de nouvelles ou si elle essuie un refus, elle peut saisir la CNIL.

**RGPD :** [urlr.me/SzGdj](http://urlr.me/SzGdj)

**Vidéo :** [urlr.me/N9txp](http://urlr.me/N9txp)

**Droit à l'oubli :** [urlr.me/VR63t](http://urlr.me/VR63t)

### HARCÈLEMENT

**Quoi ?** Le harcèlement est une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Exemples. Intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne, propagation de rumeurs, piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale, création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe, publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture, sexting.

**Comment ?** En parler à des adultes (parents, CPE, PsyEN etc) et/ou

N° VERT « NON AU HARCÈLEMENT » : **3020**

N° VERT « NET ÉCOUTE » : **3018**

**Cahier d'activité :** [urlr.me/qWMFv](http://urlr.me/qWMFv)

**Texte :** [urlr.me/TDq1t](http://urlr.me/TDq1t)

### DROIT À L'IMAGE

**Quoi ?** « Toute personne dispose sur son image, partie intégrante de sa personnalité, d'un droit exclusif qui lui permet de s'opposer à sa reproduction ». Ce droit permet avant tout à celui dont l'image est utilisée, de refuser ou autoriser sa diffusion.

Mais en vertu du droit à l'information, personne ne peut pas s'opposer à la prise de son image, ni à sa divulgation, si le public a un intérêt légitime à être informé.

**Comment ?** Contacter le responsable de la diffusion pour demander le retrait. En cas de refus faire une demande via la CNIL :

[urlr.me/WxVPZ](http://urlr.me/WxVPZ)

**Texte :** Autorisation de captation (pdf enregistrable)

- mineurs : [urlr.me/y2fH7](http://urlr.me/y2fH7)
- majeurs : [urlr.me/J8yDTf](http://urlr.me/J8yDTf)

### SIGNALER

**Un spam :** [www.signal-spam.fr/](http://www.signal-spam.fr/)

**Des contenus ou des comportements illicites :** [www.internet-signalement.gouv.fr/](http://www.internet-signalement.gouv.fr/)

**Un vol d'identité :** contacter l'association France Victimes au **116 006**

**Un piratage, une escroquerie :** **0 805 805 817**

**Télécharger ce texte :** version .odt : [urlr.me/tb5Vx](http://urlr.me/tb5Vx) | .pdf : [urlr.me/cbtS1](http://urlr.me/cbtS1) | .jpg : [urlr.me/k3FqS](http://urlr.me/k3FqS)

